



POUVOIR

Assemblées Générales Extraordinaires de la FAMAPP et AMAP 59/62

Samedi 01 Décembre 2018

Je soussigné-e,, ne pouvant me rendre en qualité d'adhérent-e aux Assemblées Générales Extraordinaires de la Fédération des AMAP de Picardie et de AMAP 59/62 qui se tiendra le samedi 01 décembre 2018 à 10h à Péronne (60), donne pouvoir régulier à pour me représenter et exercer mes droits lors de cette reunion.

Fait pour valoir, conformément à l'article 2.3 du Règlement intérieur de la FAMAPP et à l'article 5 du Règlement de fonctionnement de AMAP 59/62.

Fait à.....,le

Signature :